

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 6

Artikel: Association suisse pour les droits de la femme : (suite de la page 4)

Autor: Chapuis, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de...

LES GROUPES DE PRESSION ÇA EXISTE...

(Suite) par Claire Masnata-Rubattel

Lorsque les groupes de pression estiment que les Autorités ne sont pas suffisamment réceptives, ils peuvent recourir à la menace, et le font fréquemment. Aux Etats-Unis par exemple, ils pratiquent depuis longtemps ce que l'on appelle le « chantage à la non-réélection » ; mécontents, par exemple, des prises de position ou des votes d'un ou de plusieurs députés, ils tentent d'amener leurs membres à entreprendre une vigoureuse campagne contre les récalcitrants. Souvent avec succès. Troisième arme enfin, qui

est le plus souvent l'apanage des faibles et des minoritaires, l'action directe. L'épreuve de force est alors engagée. Arrêt de travail, grève de l'impôt, la gamme des actions directes est large et ne cesse de se diversifier. Dans la pratique, persuasion, menace et action directe se combinent selon des proportions variables ; leur articulation dépend de la place qu'occupe le groupe dans la société, de l'appui qu'il a dans l'opinion et dans le monde politique.

largeur de l'éventail des tactiques auxquelles peut recourir un groupe de pression dans une campagne de propagande.

En Suisse

Dans un pays comme le nôtre et dans le domaine de l'élaboration des lois, un certain type d'activité des groupes est entériné par la Constitution fédérale dans les articles dits « articles économiques ». C'est ainsi que lorsqu'un projet de loi est mis en chantier, soit sous l'impulsion du Parlement soit sur l'initiative du Conseil fédéral qui souvent agit à la demande d'un département ou — déjà — à la requête d'une association économique ou d'un groupe d'intérêt, lorsque donc un projet de loi est mis en chantier, c'est le service administratif compétent qui est chargé d'ouvrir un dossier et de rédiger un avant-projet. Puis intervient une commission d'experts « neutres » (peut-on vraiment être neutre ?...), désignée par le Conseil fédéral et qui comprend, outre les techniciens et les délégués des administrations cantonales et fédérales, des représentants des associations économiques et des parties prenantes. Cette commission a pour tâche de donner à l'avant-projet une forme élaborée. Celui-ci est ensuite soumis à la consultation des groupements cantonaux, des partis politiques et des associations économiques qui, remarquons-le, interviennent pour la seconde, voire la troisième fois dans le processus législatif. Après leur accord, l'avant-projet devenu projet est soumis aux Chambres. Lorsqu'il a atteint ce stade, l'emprise des groupes de pression et des associations n'est pas terminée, mais continue à s'exercer d'une façon plus ou moins discrète. Un bon exemple en est fourni par l'opération menée, à l'occasion de la révision en 1964 de la loi sur l'assurance maladie et accidents, par deux organismes importants, l'Union des médecins suisses et l'Union des caisses maladies, qui ont usé, au cours des débats, de moyens variés de propagande :

bureaux d'information, campagne de presse, intervention à la radio et à la télévision, pétition et menace de referendum. Peut-on alors ne pas se poser des questions sur la profondeur de l'emprise laissée par les groupements dits « intéressés » dans notre recueil de lois ? D'autant plus que l'on sait que le lancement d'un referendum exige des moyens, surtout financiers, considérables, dont les associations économiques sont pratiquement seules à disposer.

A sens unique

Faut-il encore préciser que lorsque le Conseil d'administration d'une grande entreprise définit une politique nouvelle d'importance nationale, il n'est tenu de consulter personne, en tout cas pas les Autorités politiques. Je fais ici allusion au projet du groupe Ciba-Geigy de transférer hors de Suisse l'essentiel de ses activités ; il y serait poussé par des questions de restriction de main-d'œuvre, par les exigences de plus en plus strictes en matière écologique et par certaines difficultés dans les transferts de capitaux. Un exemple parmi beaucoup d'autres, mais qui montre bien que la consultation est toujours à sens unique et qu'une entreprise se désintéresse de l'« intérêt national » dès que sa marge de profit est en jeu.

Les groupes de pression, on le voit, ne sont pas négligeables ; leur importance numérique, le prestige qui s'attache à certains d'entre eux, qui font véritablement partie intégrante de la vie sociale et politique ; le mépris, voire la haine, en tout cas le bouillonnement d'idées que suscitent ceux qui sont à contre-courant, ne peuvent pas être passés sous silence. Le rôle qu'ils jouent dans le processus législatif, tant directement que par l'intermédiaire de l'opinion publique, ou parfois celui de l'exécutif et du judiciaire, en fait des acteurs à part entière de la vie politique. Le politologue américain qui les qualifiait de « troisième chambre du Parlement » n'avait vraiment pas tout à fait tort. CMR.

Les organisations patronales, par exemple, peuvent plus facilement recourir à la persuasion que les organisations de salariés, dont souvent la seule arme est la grève. Selon sa situation, chaque groupement apprécie la meilleure manière de se concilier l'opinion publique et, soit par son intermédiaire, soit directement, de peser sur les décisions du pouvoir. Il ne faut cependant jamais perdre de vue que les armes dont disposent ceux qui sont au pouvoir et ceux qui n'y sont pas ne peuvent pas être les mêmes.

Education ou propagande

On appelle « éducation du public » ou « propagande », selon la position que l'on a sur le sujet, l'action exercée par les groupes sur l'opinion. Cette éducation du public a pour but, évidemment, de créer une attitude favorable à la politique que préconise le groupe. Pour illustrer le genre et la variété des moyens dont peut user un groupe dans une campagne de propagande, voici un exemple très concret, celui de l'*American Medical Association* aux Etats-Unis. L'AMA comprend aujourd'hui à peu près les deux tiers des médecins américains. Ses activités politiques commencèrent à prendre de l'importance avec la fin de la première guerre mondiale, alors que les dépenses fédérales dans le domaine de l'hygiène et de la santé publique s'accroissaient. En 1948 déjà, elle avait engagé une lutte acharnée contre le système d'assurance mala-

die obligatoire proposé par le président Truman. Elle remporta d'ailleurs la victoire, après trois ans d'une bataille qui coûta 4,5 millions de dollars.

Stratégie

Plus longue encore fut la lutte qu'elle mena de 1958 à 1965 pour tenter de faire adopter la solution qu'elle préconisait pour financer les soins médicaux aux personnes âgées. Il ne s'agit pas ici d'étudier ce qu'elle proposait, mais de voir quelle stratégie elle adopta à l'égard de l'opinion publique. Elle distribua tout d'abord très largement une brochure qui décrivait les catastrophes auxquelles s'exposeraient les Américains s'ils n'entraient pas dans ses vues ; la moindre de ces catastrophes n'étant pas l'instauration d'une médecine socialisée pour les personnes âgées, qui dégénérerait rapidement en une médecine socialisée pour chaque citoyen. En second lieu, l'Association recourut, dans sa campagne de propagande, à un certain nombre de tactiques plus indirectes et plus subtiles : elle lutta vigoureusement pour imposer ses délégués lors d'une conférence sur les personnes âgées organisée par la Maison Blanche, qui fut donc truffée de personnes favorables à sa cause ; elle commanda à des sociologues un certain nombre d'études, espérant qu'elles montreraient que seule une faible proportion de personnes âgées aurait vraiment besoin de soins mé-

dicaux importants et que par conséquent il était inutile de mettre en place un système touchant pratiquement toute la population. De plus, elle engagea un médecin à plein temps, auquel elle confia la mission d'« éduquer » les médecins américains, afin qu'ils puissent à leur tour « éduquer » leurs malades. En outre, elle monta en épingle l'importance des programmes d'Etat d'aide médicale, pour montrer qu'ils étaient amplement suffisants et prouver qu'une intervention fédérale dans ce domaine était superflue. Avec l'aide de la Chambre de Commerce des Etats-Unis (l'équivalent de notre Vorort), elle finança des émissions de radio et de télévision, qui évidemment ne donnaient pas au public une vue complète du problème. Elle finança également des programmes dans le but de créer dans l'esprit du public une image favorable du médecin. Elle engagea ses membres à demander des honoraires plus bas à leurs clients modestes, qu'ils fussent assurés ou non. Elle attaqua ses adversaires jusqu'à les diffamer. Un journaliste a même prétendu que l'AMA avait conclu avec certains membres du Congrès représentant des Etats producteurs de tabac un accord selon lequel elle ne dénoncerait pas les méfaits de la fumée sur la santé s'ils votaient contre le projet auquel elle était hostile. Si, dans ce cas précis, ses efforts furent vains, il n'en reste pas moins que cet exemple montre la

Association suisse des infirmières(iers) diplômés (ASID)

Quatre-vingt-dix délégués représentaient, cette année, les quelque 9 500 membres de l'ASID, à l'assemblée annuelle, qui a eu lieu en pays appenzellois, le 18 mai 1974.

Changement de présidente

En remplacement de Mlle Liliane Bergier, de Lausanne, présidente sortante, Mlle Yvonne Hentsch, bien connue sur le plan international pour avoir dirigé longtemps le Bureau des infirmières à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Genève, a été brillamment élue à la présidence de l'ASID.

Regroupement des associations d'infirmières et d'infirmiers

Ce thème, qui a fait l'objet de pourparlers aussi dans les associations

d'infirmières(iers) en psychiatrie et en hygiène maternelle et pédiatrie, a montré un vif intérêt au cours d'une discussion animée.

Des sujets prioritaires

Les groupes d'intérêts communs (GIC) ont profité de l'occasion unique de rencontre à l'échelon national pour organiser des échanges de vues et d'expériences ouverts à tous les membres de l'ASID. Ainsi, les infirmières de santé publique réunissaient médecins, employeurs et représentants d'autorités sanitaires pour une table ronde sur les problèmes du malade, en ville et en milieu rural. Les infirmières(ères)-chefs et les enseignants ont mis sur pied des travaux de groupe sur des thèmes qui les touchent de près : théorie et pratique, motivation

du personnel à l'encadrement des élèves, information entre école et hôpital, soins complets, sécurité du malade malgré la multiplicité et les rotations des soignants.

De leur côté, les infirmières mariées, très actives dans plusieurs sections de l'ASID, se sont penchées sur la tâche de l'infirmière mariée en dehors de son foyer.

Couleur locale

De l'accueil amical à la découverte du beau pays appenzellois en passant par une mémorable soirée folklorique, la section St-Gall/Thurgovie/Appenzel/Grisons n'avait épargné ni temps, ni peine pour assurer aux quelque 300 participants à ce Congrès un merveilleux petit séjour dans son attrayante région.

Fédération suisse des femmes protestantes

Cette année, c'est à Genève que la Fédération suisse des Femmes protestantes a tenu ses assises annuelles. Les 26 et 27 avril, une bonne centaine de déléguées représentaient les quelque 190 000 femmes que groupe cette Fédération.

Il y eut, bien sûr, l'assemblée générale, statutaire et inévitable ; à cette occasion, une nouvelle présidente suisse fut élue en la personne de Madame U. Tauber, docteur en droit, de Baden. Madame Tauber remplace Madame K. Feldges, arrivée au terme de son mandat. Il s'agissait aussi d'élire quatre nouveaux membres du Comité, et l'on peut se réjouir de constater que les quatre candidates choisies par l'assemblée sont des femmes jeunes et dynamiques.

Les déléguées eurent à se prononcer sur un règlement qui doit faciliter, à l'avenir, la consultation rapide de tous les groupements membres. Comme beaucoup d'autres organisations faïtières, la Fédération est désireuse de créer des relations toujours plus étroites et vivantes avec ses membres ; lorsque le Conseil fédéral demande l'avis de la Fédération sur tel ou tel sujet (procédure de consultation), il est particulièrement souhaitable, mais fort difficile, de pouvoir donner une réponse qui reflète l'opinion du plus grand nombre possible de femmes protestantes !

Le samedi matin, après un moment de culte animé par quelques jeunes femmes laïques, les déléguées eurent le privilège d'entendre un exposé riche et clair de Monsieur J. de Santa Ana, l'un des responsables, au Conseil oecuménique, des problèmes de développement et de justice sociale. Au cours du débat qui suivit, cha-

cune eut l'occasion d'apprécier sa compétence, la précision de son diagnostic, la chaleur humaine et la foi active qui inspirent les solutions qu'il préconise.

Des groupes de travail permirent ces contacts personnels et ces échanges d'idées qui sont la vraie richesse de telles rencontres. Et l'on put constater, lors de la synthèse, que, lorsque des femmes protestantes venues de presque tous nos cantons suisses se penchent sur les problèmes de justice sociale, de développement solidaire, d'éducation responsable, de témoignage vécu, de réconciliation et d'unité, il émane de leurs conclusions des convergences qui font plaisir. Il est indéniable qu'une lente, mais réelle prise de conscience se fait parmi les responsables : le « demain » de l'humanité est suspendu à la clairvoyance et à l'obéissance d'aujourd'hui », non seulement au niveau de la vie privée, mais à celui de nos prises de position collectives, politiques ou économiques.

Il serait dommage de ne pas signaler la soirée récréative qui nous permit de rire ensemble ! La Symphonie burlesque de Frank Martin, interprétée par les femmes de pasteurs genevoises, et un sketch humoristique composé et joué par les « Bonnes Dames de Saint-Gervais » qui, depuis Jacques-Dalcroze, n'ont rien perdu de leur esprit et de leur verve, firent le ravissement de toutes les déléguées. Et, si le rire est le propre de l'homme, le fait de rire ensemble est aussi une manière, et non des moindres, d'unir des femmes venues de tous les azimuts helvétiques !

Marg. Legler.

LIGUE SUISSE DES FEMMES ABSTINENTES

Cette Association a tenu son assemblée des déléguées à Zurich, les 25 et 26 avril, à l'Hôtel Zurichberg, avec 65 puis 80 participantes. Le premier jour se déroula sous le signe de la détente : promenade en bateau par la pluie, malheureusement, puis soirée à la fois désopilante et charmante avec l'excellent Walter Roderer et la jeune comédienne Ruth Jecklin.

Le vendredi, ce fut l'assemblée des déléguées statutaire, sous la présidence de Mme Annette Högger, présidente centrale. Outre les divers rapports, il y eut l'élection de cinq nouveaux membres du comité et une

révision partielle des statuts. Une contribution volontaire à la participation de la Ligue au Congrès féminin 1975 est acceptée.

L'après-midi fut consacré à une conférence de Mme Elisabeth Blunschy-Steiner, Dr en droit, qui parla de ses expériences de conseillère nationale. Avec clarté, objectivité et sincérité, la conférencière exposa tout ce que représente cette charge pleine d'intérêt certes, mais aussi de travail, de responsabilités ; elle parla également de la vie des fractions — une des marques d'une vraie démocratie — et de la participation aux diverses commissions du Conseil national.

Association suisse pour les droits de la femme

choisis selon un système paritaire : d'une part des fonctionnaires, d'autre part des représentants de syndicats, d'associations féminines et des spécialistes des questions du travail féminin. Les fonctions de ce bureau pourraient être les suivantes : l'étude des conditions de travail des femmes (salaires, retraites, aménagements sociaux), l'information touchant à ces problèmes, la formation (ou du moins une certaine surveillance de la formation, afin d'assurer l'égalité de chances dans la formation professionnelle) et le recyclage (réinsertion des femmes de 40 ans dans le monde du travail, qu'elles aient ou non un métier).

Quelques déléguées, conscientes des difficultés actuelles dues à l'inflation, ont fait remarquer qu'on ne pouvait demander la création d'un nouvel organisme coïtaient forcément quelques deniers à l'Etat ; mais la majorité des

(Suite de la page 4)

déléguées a estimé que c'était le moment ou jamais de souhaiter la fondation de ce bureau — rappelons que 1975 est l'« année de la femme » — que le Gouvernement suisse ne pourrait être que félicité par l'OIT s'il prenait cette initiative, et que travailler à l'amélioration des conditions de travail et des emplois des femmes ne pouvait que se traduire de manière positive sur l'ensemble du système économique.

Quant à l'OFFICE MÉDIATEUR (sorte de « Commission-Ombuds » pour employer un terme barbare), il devrait être composé de femmes uniquement et devrait être indépendant. Les femmes qui s'estiment victimes de discriminations dans l'emploi ou concernant leur salaire pourraient s'adresser à cet office qui constituerait un dossier et étudierait la meilleure possibilité d'intervention : il se mettrait

en rapport avec le Bureau national de la femme, avec un syndicat ou directement avec un employeur.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces sujets. S. Chapuis.

Y. Leuba.

2) Signalons à ce propos qu'il s'est créé récemment, en France, un Institut national pour la promotion de la femme, sous l'impulsion d'Eveline Sulzer. Cet institut s'adresse à des femmes de 40 ans et plus, de revenus modestes et moyens, n'ayant pas de formation professionnelle particulière ; ces femmes sont réunies quatre heures par jour pendant un mois ; on leur donne des cours de mémoire, de vocabulaire, d'expression, d'orientation spatiale... bref, on essaie de leur faire prendre conscience de leurs possibilités, de leurs goûts ; on veut leur redonner confiance en elles afin qu'elles n'aient pas s'enfermer dans n'importe quel emploi de manœuvre non apprécié et sous-payé ; on veut leur donner l'envie d'apprendre quelque chose. C'est une expérience entreprise par l'Education nationale, qui décidera dans quelques temps si c'est positif et s'il vaut la peine de la continuer.

FRANCE :

une loi dans le vide

Les urgences s'effacent devant les exigences de la campagne électorale.

La libéralisation de la législation sur l'avortement est en question, au Parlement, depuis le 29 juin 1970, date de la proposition de loi du Dr Claude Peyret. Un projet de loi Taittinger-Poniatowski, approuvé le 6 juin dernier par le gouvernement, devait déjà être discuté en juillet, puis en décembre 1973, par les députés. Aucune réforme n'était plus urgente : il y a plus de sept cent mille avortements clandestins par an.

ATTENTION !

LIBÉRATION DE LA FEMME

Société suisse vous donne la possibilité de devenir financièrement indépendante. Recrutons dames et demoiselles pour Vaud, Fribourg et Neuchâtel de tous niveaux ; moments ou plein temps pour différents postes dans notre réseau de vente. Ambition, personnalité, contact actif, physique agréable, formation complète et gratuite, possibilité de promotion... S'adresser à...

Attention à ce genre d'annonce trouvant récemment dans un quotidien romand ! Seule qualité requise, le sexe ! Et quel titre pour une telle annonce.